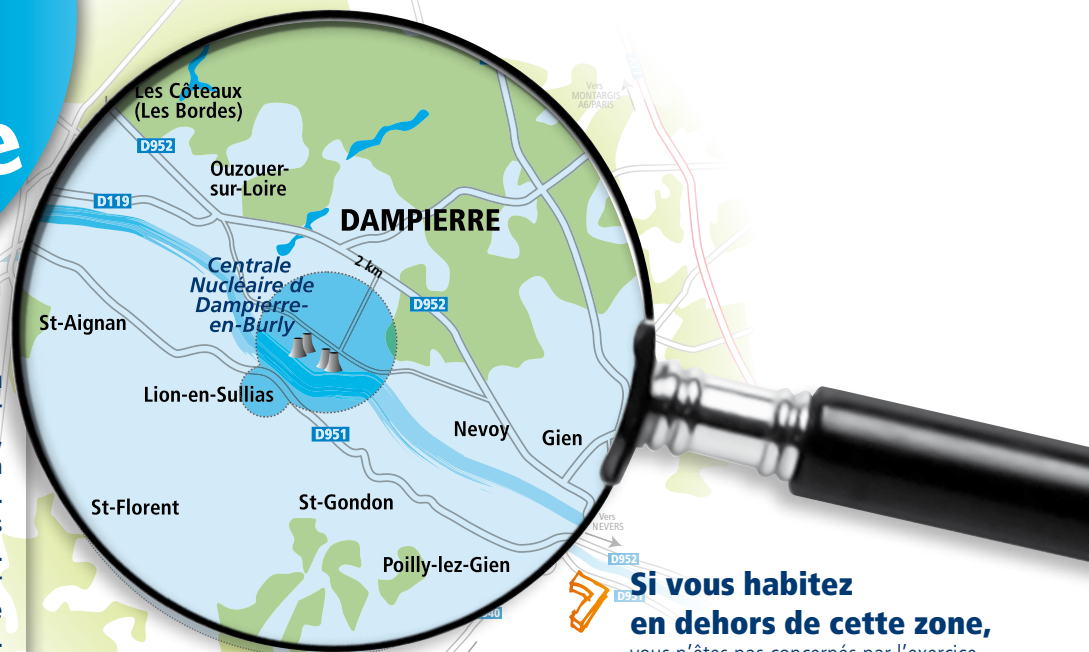


Exercice de sûreté nucléaire

Document explicatif à l'attention des habitants résidant sur le périmètre du PPI (10 km autour de la centrale de Dampierre-en-Burly)



Le **18 décembre 2012** aura lieu un exercice de sécurité civile autour de la centrale de Dampierre-en-Burly, qui demandera la participation d'une partie de la population. Le scénario simulera des rejets dans l'atmosphère. Seul le périmètre des 2 km autour de la centrale sera concerné par des mesures réelles. Les habitants de ce périmètre recevront une alerte téléphonique à domicile déclenchée par la centrale.

Cet exercice a pour objectif de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise, mise en place par la préfecture du Loiret, dans le cadre du Plan particulier d'intervention (PPI). Il vise également à sensibiliser la population et à l'informer sur la conduite à adopter en cas d'accident nucléaire. Aussi, des réunions publiques seront organisées pour vous donner des informations plus complètes et répondre à vos questions.

Parce qu'il est du devoir des pouvoirs publics, de l'exploitant et des collectivités territoriales de prévoir pour mieux protéger, nous souhaitons donner à cet exercice un caractère le plus réaliste possible. Dans le domaine nucléaire comme dans beaucoup d'autres, la sécurité doit être l'affaire de tous.



Si vous résidez dans la zone bleue

(périmètre des 2 km), vous testerez les moyens d'alerte (sirènes et appel téléphonique au domicile et diffusion d'un message par les véhicules de la gendarmerie).



Si vous habitez en dehors de cette zone, vous n'êtes pas concernés par l'exercice.

Le périmètre des 2 km, indiqué en bleu sur le plan ci-dessus, comprend la commune de Lion-en-Sullias, les hameaux de la Ronce, des Guérets et les lieux-dits suivants : Biauché, les Granges, Rochefort, les Ruchères, les Bretonnières, Montlévrier, le Burly, la Tabarderie, la Paumerie et la Crépellerie.

Déroulement de l'exercice



L'alerte

Elle sera diffusée par les sirènes de la centrale. Trois sons modulés d'une minute 41 secondes chacun constitueront le signal. Les habitants résidant dans le périmètre des 2 km recevront également une alerte téléphonique (SAPPRE). Des véhicules de la gendarmerie compléteront l'alerte à Lion-en-Sullias et dans les hameaux concernés de Dampierre.



La mise à l'abri

Pendant une heure environ, il sera demandé à l'école primaire de Lion-en-Sullias de rester à l'abri. Les entreprises de la zone horticole des Noues confirmeront la bonne réception de l'alerte.



Le filtrage de la circulation

Des postes de gendarmerie, installés sur les voies d'accès du périmètre de mise à l'abri, simuleront l'interdiction d'accès à la zone concernée. L'identité des conducteurs et le lieu de destination des véhicules sortant du périmètre seront relevés, comme en situation réelle.



La fin de l'exercice

La fin de l'exercice sera annoncée par la diffusion d'un signal de fin d'alerte (signal sonore continu de 30 secondes) par les sirènes de la centrale ainsi qu'un appel téléphonique (système SAPPRE).

Pour répondre à vos questions... des réunions publiques

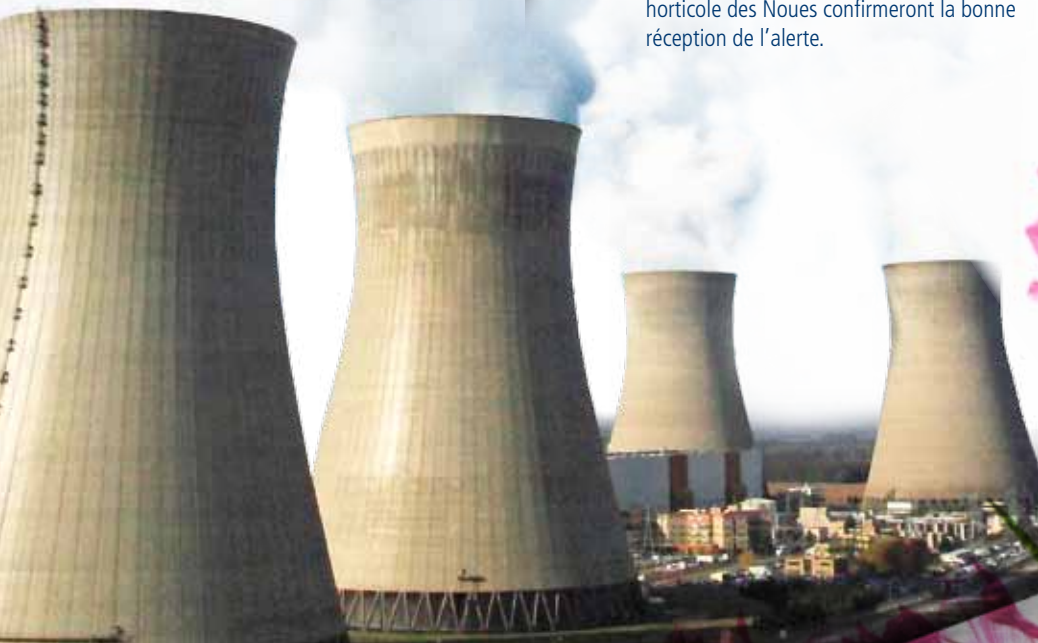
Le 29 novembre à 18h30 à la salle du Petit Clou de St-Gondon, rue du Petit Clou.

Le 3 décembre à 18h30 à la salle Polyvalente de Dampierre-en-Burly, rue de Châtillon.

<http://dampierre.edf.com>

N° Vert 0 800 201 299

APPEL GRATUIT





Elian BOSSARD,
directeur du
Centre nucléaire
de production
d'électricité
de Dampierre-
en-Burly.

La sûreté : notre priorité

Cet exercice de sûreté nucléaire participe à renforcer la sécurité et la sûreté du CNPE de Dampierre dans son environnement local.

En effet, il nous permet de tester, d'améliorer si nécessaire nos organisations de gestion de crise entre le CNPE et les autorités locales.

En clair, le CNPE est en charge de la gestion technique de l'accident simulé au travers du PUI (Plan d'urgence interne) et les autorités

locales (sous la responsabilité du préfet) sont responsables de toutes les mesures de protection des populations au travers du PPI.

Cet exercice est également une occasion de vous informer, de manière pédagogique (à travers ce support et des réunions publiques), sur les dispositions et l'organisation en cas d'incident. Il offre pour une partie des citoyens l'opportunité de tester les mesures préventives de protection.

Votre participation est précieuse. Je vous remercie par avance de votre implication qui nous permet d'améliorer les dispositifs d'alerte et de protection des populations.

Se mettre à l'abri en cas de réel accident

S'abriter



Il faut rentrer chez soi ou dans un local clos et fermer les portes et les fenêtres. Il n'est pas nécessaire de boucher hermétiquement toutes les ouvertures sur l'extérieur mais vous devez couper la ventilation.

Se tenir prêt



Selon l'importance des rejets, l'éloignement temporaire pourrait être nécessaire. C'est pourquoi il est conseillé de se préparer à un éventuel départ, en rassemblant des vêtements, les papiers d'identité et les médicaments pris couramment, enfermés hermétiquement dans un sac plastique (sac poubelle par exemple). Il est également recommandé de vérifier que vous disposez de comprimés d'iode.

Rester à l'écoute



Il est essentiel d'écouter la radio (France Bleu) qui diffuserait régulièrement des informations sur l'évolution de la situation et sur la conduite à tenir.

Ne pas téléphoner



Afin de ne pas encombrer le réseau téléphonique, il ne faut pas téléphoner.

Ne pas aller chercher son enfant ou ses enfants à l'école

Les enseignants connaissent les consignes et prennent en charge les scolaires.

En situation d'accident nucléaire grave, les éventuels rejets ne seraient pas immédiats, mais programmés. La mise à l'abri temporaire constituerait une première mesure de protection efficace pour les populations résidant à proximité de la centrale. De plus, cette mise à l'abri faciliterait la transmission d'instructions aux populations et son éloignement temporaire, s'il devenait nécessaire.

Le plan d'urgence interne

En cas d'accident, le plan d'urgence interne EDF est déclenché. Celui-ci permet de mobiliser, en moins d'une heure et à tout moment, une cinquantaine de personnes en appui des équipes qui pilotent la centrale. Cette organisation de crise a deux missions essentielles. D'une part, elle doit maîtriser la crise sur le plan technique, c'est-à-dire établir un diagnostic de l'événement, pronostiquer son évolution et limiter ses conséquences. D'autre part, elle doit informer le plus rapidement possible les pouvoirs publics, les élus locaux et la presse.

Le plan particulier d'intervention

Le plan particulier d'intervention est un plan de secours destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement et à coordonner les moyens de secours. Le préfet décide des mesures de protection appropriées en lien étroit avec l'exploitant, en s'appuyant sur les experts nationaux de différents ministères et notamment les ministères de l'industrie, de l'environnement, de la santé et de l'intérieur. Il a autour de lui un état-major de crise regroupant les services sélectionnés en fonction de leurs compétences professionnelles et chargés d'activités précises. Le préfet a également autorité sur les services opérationnels devant mettre en application ses décisions sur le terrain. Ce sont en particulier la Gendarmerie, les sapeurs pompiers et le SAMU. Certaines communes activeront leur poste de commandement communal pour contribuer à la bonne mise en œuvre des mesures décidées par le préfet. Ces communes pourront déclencher leur plan communal de sauvegarde.

Le comprimé d'iode, une mesure préventive

La mise à l'abri et la prise de comprimé d'iode stable constituent des mesures de protection simples et sûres contre l'iode radioactif contenu dans les rejets. Ce radioélément est susceptible de se fixer sur la glande thyroïde. Il peut alors entraîner, à long terme, un risque de cancer de cet organe, notamment chez l'enfant. Un comprimé d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif durant 24 heures, en la saturant. Sans effet secondaire, il doit être pris par tous, adultes et enfants, sur ordre radiodiffusé du préfet.



Des traitements ultérieurs performants

Si l'exposition interne n'a pu être empêchée, des traitements médicaux, a posteriori, permettent de favoriser l'élimination des radioéléments. Dans l'environnement proche de la centrale, la radioactivité des poussières émises lors des rejets, pourrait se mesurer précisément. Des procédés de nettoyage efficaces existent. La consommation d'aliments éventuellement contaminés pourrait être interdite afin d'écarter toute exposition par ingestion.

La mise à l'abri, une première protection

La mise à l'abri protège de l'irradiation, c'est-à-dire de l'exposition aux éléments radioactifs. Elle prévient l'exposition externe, provoquée par de fines particules radioactives en suspension dans l'air qui se déposent sur la peau, les vêtements et sur le sol. Elle évite également l'exposition interne, c'est-à-dire la pénétration de radioéléments à l'intérieur du corps par inhalation, ingestion ou contact avec une blessure. Un bâtiment constitue une barrière contre les rejets radioactifs alors qu'une voiture, une caravane ou une tente sont insuffisants.

L'échelle INES

ECHELLES INES
Echelle internationale des événements nucléaires



Afin de rendre compte de la gravité d'un incident nucléaire, les autorités de sûreté ont établi une échelle internationale de classification. La simulation du 18 décembre 2012 commencera en début de matinée par un incident de niveau 2 ou 3. Le scénario est accéléré. Il enchaînera de multiples défaillances, afin d'aboutir à un risque de rejets dans l'atmosphère.



Pour en savoir plus sur le déroulement de l'exercice

Pourquoi cet exercice de crise maintenant ?

Les pouvoirs publics organisent régulièrement des exercices autour des centrales nucléaires. Certains impliquent la participation des populations, d'autres non. Un exercice est effectué tous les cinq ans autour de chaque centrale. Le dernier exercice organisé à Dampierre date de 2007. C'est dans ce cadre qu'a lieu l'exercice de sécurité civile du 18 décembre 2012.

Cet exercice est-il l'aveu d'un risque croissant d'accident dans les centrales nucléaires françaises ?

Absolument pas. La sûreté des installations nucléaires françaises fait référence au niveau international. Des règles de conception et d'exploitation strictes sont respectées. Leur surveillance est rigoureuse et régulière. La programmation d'un exercice de simulation d'accident nucléaire n'est donc, en aucun cas, liée à l'état de la centrale de Dampierre-en-Burly. Elle traduit seulement la volonté des pouvoirs publics et d'EDF de tester l'organisation de crise pour éventuellement l'améliorer.

En cas d'accident, la vérité ne serait-elle pas cachée au public ?

Le plan d'urgence interne prévoit l'information immédiate du préfet en cas d'incident. Les élus locaux et la presse sont avertis dans l'heure. Une information rapide et précise évite les rumeurs et les mouvements de panique. Elle est indispensable à l'application efficace des dispositifs de sécurité.

18 décembre, faudra-t-il prendre un comprimé d'iode ?

Non. Il ne s'agit que d'une simulation d'accident. Toutefois, si vous ne vous êtes pas encore procuré ces comprimés ou si vous les avez égarés, vous pouvez en retirer en pharmacie en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les populations seront-elles évacuées ?

Cet exercice ne prévoit pas d'éloignement temporaire des populations mais une mise à l'abri de l'école primaire de Lion-en-Sullias et un test d'alerte dans la zone horticole des Noues (dans les serres face au CNPE) pendant environ une heure.

Devons-nous aller chercher nos enfants à l'école ?

Non, l'exercice est prévu pendant les heures de classe. Les enfants resteront donc à l'école pendant toute la durée de l'exercice. Vers 16h, l'exercice devrait être terminé. Ils repartiront normalement chez eux à la fin de la journée.

Que va-t-il se passer si je n'entends pas l'alerte ?

Le principal objectif de cet exercice est précisément de vérifier l'efficacité des moyens d'alerte. Il est tout à fait possible que les sirènes de la centrale ne soient pas entendues par chaque habitant du périmètre des 2 km. Il faudra signaler toute anomalie au maire de votre commune. Le système de sirène est complété du système SAPPRE (ci-après) et de la diffusion du message par des véhicules de la gendarmerie.

Que dois-je faire de mes animaux domestiques ?

Les animaux domestiques ne sont pas concernés par l'exercice.

Comment saurons-nous que l'exercice est terminé ?

Un signal de fin d'alerte, son continu de 30 secondes, sera diffusé pour avertir la population de la fin de l'exercice. Les habitants résidant dans le périmètre des 2km recevront également une alerte téléphonique de fin d'exercice (système SAPPRE).

Le Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe : SAPPRE

Pour compléter le système d'alerte sonore émis par les sirènes de la centrale de Dampierre, un système d'alerte des populations a été mis en place. Le Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe (SAPPRE), va diffuser un message téléphonique, préconisant une mise à l'abri, à tous les habitants situés dans un rayon de 2 km autour de la centrale.

Pour répondre à vos questions... pendant l'exercice

Le 18 décembre, durant l'exercice, vous pourrez contacter la préfecture du Loiret (02 38 62 48 48 - cellule d'information du public) afin de :

- poser toute question sur le déroulement de l'exercice ;
- faire part de vos remarques.